



Nicolas Harnois, du ministère du Développement durable, a fait une belle prise : une omble de fontaine... qu'il remettra à l'eau, tel que le recommande Québec. – Photo : Min. du développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs

« Chut ! Silence, s'il vous plaît. » Au Centre d'interprétation du doré jaune, à Grand-Remous, en Outaouais, on pourrait se croire dans un monastère. À l'arrière du bâtiment, dans un hangar à accès restreint, les employés ne communiquent qu'à voix basse et sont plongés, toute la journée, dans la pénombre. L'objet de leur dévotion n'est cependant pas une divinité, mais plutôt des dizaines de milliers d'alevins, qui frétilent dans des aquariums géants. Et pour lesquels le moindre stress peut être fatal.

En ce début de juin, la taille de ces larves ne dépasse pas le centimètre et leur corps est quasi transparent — leurs yeux, par contre, sont drôlement visibles ! À la fin de l'été, quand les poissons atteindront entre 5 et 15 cm, ils seront relâchés dans le réservoir Baskatong, qui baigne la région. L'objectif : maintenir ce plan d'eau de 330 km² parmi les paradis de la pêche sportive au Québec. Car il s'agit d'une industrie majeure dans le coin, où plus d'une vingtaine de pourvoiries en vivent.

Toutefois, même cette pouponnière — l'une des mesures prises ces dernières années au Québec pour éviter que les stocks de doré ne s'effondrent — n'arrive pas à renverser la tendance.

Partout dans la province, le doré jaune est très populaire auprès des pêcheurs en raison de sa chair délicieuse. À tel point que Québec a conclu à sa surexploitation dans 30 % des lacs inventoriés depuis 1988. Le nombre de géniteurs (de qui dépend la reproduction de l'espèce) est en baisse, de même que ce que le milieu appelle « la qualité de la pêche » : la taille des prises diminue sensiblement.

On a donc élaboré un plan de gestion du doré en 2011, le premier du genre au Québec. Sa principale mesure impose la remise à l'eau de tout doré jaune qui fait plus de 47 cm.

« Sans un tel plan de gestion — comme il en existe pour le gros gibier —, impossible de faire un suivi des populations de poissons », précise Louis Bernatchez, biologiste spécialisé en faune aquatique à l'Université Laval.

Qui aurait cru que la pêche sportive, loisir pratiqué par plus de 800 000 Québécois, suffirait à mettre en danger la survie de poissons d'eau douce ? Pourtant, c'est le cas. Depuis la fin, dans les années 1970, des clubs privés, qui assuraient la protection de la faune en restreignant fortement l'accès aux Québécois, la pêche s'est démocratisée. Et l'arsenal du pêcheur n'a cessé de se perfectionner, avec leurres odoriférants, lignes invisibles et sonars ultraperformants.

Aujourd'hui, la pêche en chaloupe peut causer autant de dom-mages que la pêche commerciale. Dès 2002, le biologiste John Post, de l'Université de Calgary, et d'autres experts sonnaient l'alarme dans l'article « Canada's Recreational Fisheries : The Invisible

Collapse ? » (pêche récréative au Canada : l'effondrement invisible ?) : la Colombie-Britannique, l'Alberta et l'Ontario connaissaient déjà des situations de surpêche, écrivaient-ils.

La baisse des stocks n'est pas seulement attribuable à la pêche intensive, précise toutefois Martin Arvisais, responsable de la pêche au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs. « La dégradation et la perte d'habitats jouent également un rôle très important dans ce déclin », soutient ce biologiste.

C'est pourquoi Québec prend le taureau par les cornes. En plus de la nouvelle réglementation concernant le doré, il impose des lignes directrices pour l'ensemencement, augmente les initiatives de mise en valeur et de conservation de la faune (financées depuis 2009 par une augmentation de trois dollars du prix de vente des permis de pêche) et entreprend des suivis de la population aquatique.

Avec toutes ces mesures, le milieu amorce un virage salutaire, croit Louis Bernatchez. « Je sens une prise de conscience », dit ce chercheur, autrefois très pessimiste.

Le réservoir Gouin, en Haute-Mauricie, et le réservoir Baskatong sont des précurseurs pour la mise en place de nouvelles pratiques plus écoresponsables. Dans ces deux royaumes du doré, pourvoies et partenaires ont créé des aires fauniques communautaires (AFC), gérées par des organismes sans but lucratif. Grâce aux droits de pêche perçus, les AFC embauchent des patrouilleurs, font de la sensibilisation et mettent en œuvre des initiatives pour soutenir la faune aquatique.

« L'AFC a sauvé notre plan d'eau. Avant, il y avait des gens qui pêchaient dans des frayères. Ça n'avait pas d'allure », affirme Norman Ouellette, propriétaire d'Air Mont-Laurier, qui gère deux pourvoies au réservoir Gouin.

Au Baskatong, en plus d'administrer la pisciculture de Grand-Remous, l'AFC procède à l'ensemencement en ouananiches (10 500 en 2011) dans le but de réduire la pression de pêche sur le doré. Et elle impose des règles plus sévères qu'ailleurs sur la taille des prises que l'on peut conserver. Comme au Gouin, on a créé des sanctuaires où la pêche est interdite. Malgré ces mesures, une étude de 2009 démontrait que la situation du doré demeurait très

préoccupante.



À l'AFC de Baskatong, on procède avec soin à la fécondation et au transport des œufs de doré fécondés. Les alevins séjournent dans des aquariums avant d'être relâchés dans la Baskatong. – Photo : AFC Baskatong

À la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs et à la Fédération des pourvoires du Québec, on croit que le plan de gestion du doré sauvera cette espèce d'un déclin inexorable.

C'est que le Ministère peut maintenant compter sur la collaboration des pêcheurs. « Avant, dans les salons de chasse et pêche, les pêcheurs venaient nous vilipender. Aujourd'hui, ils nous félicitent, raconte Martin Arvisais, le responsable de la pêche au Ministère. Ils se rendent compte qu'il faut prendre les choses en main avant qu'il soit trop tard. »

Toutefois, avant de pouvoir se vanter d'être exemplaires, les pêcheurs québécois ont encore un bout de chemin à faire, croit Marc Plourde, PDG de la Fédération des pourvoiries du Québec, qui regroupe 350 établissements. « S'il y a quelque chose à changer au Québec, c'est l'obsession du quota », souligne-t-il.

En règle générale, le quota est de 15 ombles ou de 6 dorés par pêcheur, selon les zones (le Québec est divisé en 25 zones). Les gens pêchent, pêchent, pêchent tant qu'ils n'ont pas atteint le quota, dit Marc Plourde. « Il se gaspille du poisson en masse de cette façon. »

Au Canada anglais et aux États-Unis, beaucoup de pêcheurs remettent à l'eau leurs « trophées », comme on appelle les grosses prises. Alors que les Québécois pêchent pour consommer. « Ils sont visiblement en retard là-dessus », affirme Cyril Chauquet, animateur de [Mordu de la pêche](#) (Évasion). Ce Français d'origine répète continuellement le même message : remettez vos « trophées » à l'eau. « Ce sont ces gros poissons qui assurent la perpétuation des espèces », dit-il.

Ce printemps, Québec lancera sa première campagne sur la remise à l'eau. « En plus de valoriser la graciation, on va aussi donner une liste de conseils et de techniques pour maximiser le taux de survie », explique Martin Arvisais. Des recherches estiment que 10 % des poissons meurent lors de la remise à l'eau. Avec les bonnes techniques, on peut faire mieux.

Un plan de gestion du touladi (truite grise) sera aussi rendu public dans le courant de l'année. « Un ambitieux plan de gestion pour l'omble de fontaine, l'espèce la plus pêchée et la plus répandue au Québec, sera également mis en place d'ici cinq ans, le temps de dresser le portrait le plus juste possible de sa situation », annonce le biologiste.

Québec affiche sa volonté de miser sur l'autoperpétuation (la reproduction naturelle des espèces indigènes) pour soutenir la pêche sportive, plutôt que sur l'ensemencement — choix de la plupart de ses voisins. Ce qui ne veut pas dire que le Ministère renonce complètement à cette méthode. Il faut empoissonner, disent les experts, pour redonner vie aux plans d'eau surpêchés. « Les lacs ensemencés jouent un rôle primordial en diminuant la pression de pêche dans les lacs sauvages. Il s'agit d'un outil de gestion efficace, malgré les côtés pervers de l'ensemencement, comme la perte d'identité génétique d'une population indigène », explique Louis Bernatchez, qui appuie la politique du Ministère en ce sens.

Recherchons pêcheurs écolos

Écrit par Pierre Duchesneau
Mardi, 20 Août 2013 16:00 -

À la pourvoirie St-Cyr Royal, en Abitibi, les propriétaires, Diane et Gary Koch, obligent déjà leurs clients à remettre toutes leurs prises à l'eau, à l'exception de celles qui constitueront leur repas. En plus, ils interdisent l'utilisation de l'ardillon (contre-pointe de l'hameçon destinée à l'empêcher de ressortir de la gueule du poisson) et du trépied (hameçon triple). « Sinon, on blesse les poissons lors de la remise à l'eau », explique Diane Koch.

Chez eux, la pêche n'est pas axée sur la performance, mais sur la qualité, soutient-elle. Un modèle de gestion encore rare au Québec, mais qui pourrait faire des petits.

* * *

1 milliard de dollars par an

Retombées économiques estimées de la pêche sportive au Québec.

De la truite au lieu du doré ?

Les pourvoiries du Sud ensemencent à la tonne en ombles de fontaine (ou truites mouchetées). Dans le jargon, cette pratique s'appelle « dépôt-retrait ».

Un permis n'est pas un quota

Le permis de pêche ne limite pas le nombre de prises. Ce sont les quotas qui le font, et ils varient selon la région.

Cet article [Recherchons pêcheurs écolos](#) est apparu en premier sur [L'actualité](#).

Consultez la source sur Lactualite.com: [Recherchons pêcheurs écolos](#)